

**STAGE**

Dénomination de la formation\* : .....

Dates retenues\* : .....

Prix H.T. global\* : .....

**PARTICIPANTS\* :**

Noms Prénoms,	Dates de Naissance
---------------	--------------------

- |   |   |
|---|---|
| • | • |
| • | • |
| • | • |
| • | • |
| • | • |

**ENTREPRISE**

Raison sociale\* : .....

Adresse\* : .....

CP\* : ..... Ville\* : .....

Téléphone\* : .....

Mail médecin du travail\* : .....

E-mail\* .....

Siret\* : .....

En cas de personne en situation de Handicap, nous vous remercions de nous en informer

**FACTURATION**

L'Entreprise ci-dessus : .....

**OU BIEN**

Autre adresse de facturation ou OPCO : .....

Nom, Prénom et fonction du signataire\* : .....

Fait à ....., le ..... Signature & Cachet de l'entreprise

- **1. PRESENTATION**

SABINE ACCO FORMATION est un organisme de formation professionnelle dont le siège est situé à Rue Fritz Lauer – Z.A Lannolier 11000 Carcassonne. SABINE ACCO FORMATION développe, propose et dispense des formations à distance en mode E-learning et en inter et intra entreprise. L'ensemble des formations proposées par SABINE ACCO FORMATION sont consultables en lignes sur le site <http://www.accoformation.com/>

- **2. OBJET**

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les formations et offres de services dispensées. Toute commande vaut acceptation sans réserve par le client. Toute condition contraire, notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation écrite prévaloir sur le CGV.

Le client reconnaît également que préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et des conseils suffisants de la part de SABINE ACCO FORMATION, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du programme de formation à ses besoins, et plus spécifiquement aux besoins de ses salariés, dénommés stagiaires de la formation professionnelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objectif de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de formations professionnelles continues dispensées par SABINE ACCO FORMATION.

SABINE ACCO FORMATION se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment.

- **3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

- **3.1 VALIDATION DE LA COMMANDE**

Pour chaque action de formation une convention est adressée en deux exemplaire dont un est à retourner par le client.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie à SABINE ACCO FORMATION, par tout moyen écrit, et notamment par courriel la convention de formation signée selon les articles L 6353-1 et L 6353-5 du Code du travail. Le fait de passer Commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV en vigueur et de l'intégralité du programme pédagogique au jour de l'acceptation de la proposition commerciale ou de la convention.

- **3.2 FORMATION INTER – ENTREPRISES**

Le Devis émis par SABINE ACCO FORMATION une fois signé ou la convention constitue avec les conditions générales de vente, notre bon de commande.

- **3.3 FORMATIONS INTRA – ENTREPRISE**

Les formations « Intra » font l'objet d'une réflexion conjointe entre les Parties et répondent à des besoins spécifiques définis dans un programme pédagogique.

- **3.4 Remplacement d'un stagiaire**

SABINE ACCO FORMATION offre la possibilité de remplacer un stagiaire sous réserve que la nouvelle personne présente le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement du stagiaire doit être renseigné au plus tard la veille ouvrée avant le début de la formation.

- **3.5 Annulation, abandon ou report**

COTE SABINE ACCO FORMATION

SABINE ACCO FORMATION se réserve la possibilité d'annuler une formation ou en modifier l'emploi du temps lorsque le nombre d'inscrit est insuffisant, au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la session. Dans ce cas, SABINE ACCO FORMATION remboursera les paiements effectués. SABINE ACCO FORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par les cours et tribunaux français. SABINE ACCO FORMATION s'engage à proposer une nouvelle prestation dans les meilleurs délais.

COTE CLIENT

Toute demande de report de dates de la part du Client, modifications du nombre ou des participants, doivent être communiquées par écrit à SABINE ACCO FORMATION. Le Client peut annuler ou reporter sans frais une formation si cela intervient au plus tard 10 jours avant la date du début de la formation. Après ce délai quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure, SABINE ACCO FORMATION se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

**De 10 à 4 jours avant la formation : 50% de la commande**

**De 3 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande**

Après le début de la formation, l'annulation ou l'absence injustifiée d'un stagiaire entraîne la facturation de la formation dans sa totalité. Si l'annulation ou l'abandon est un cas de force majeure, les justificatifs seront à fournir. Dans ce cas seulement l'indemnité ne sera pas due.

Tous différends entre le Client et SABINE ACCO FORMATION relatifs à l'exécution de la prestation de formation qui ne pourraient être résolus à l'amiable seront tranchés par le Tribunal compétent de Carcassonne.

Rétractation : conformément à l'article L 6353-5 du Code du travail, à compter de la date de la signature de la formation, le client, pour le compte du stagiaire, dispose d'un délai de dix jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par tout moyen écrit, et notamment par courriel. Ce délai s'étend à dix jours francs avant le début de la formation, dans le cas d'une résiliation de convention avec une entreprise. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et de l'entreprise.

Les clients financés par une OPCO seront redevables de tout ou d'une partie de la facture en cas de report ou d'annulation, selon les conditions ci-dessus énoncées.

- **3.4 DISPOSITIF DISTANCIEL (E-learning ou Blended Learning)**

Dans le cadre du E-learning, SABINE ACCO FORMATION consent au client l'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme utilisée, au profit du/des utilisateur(s).

- **4. CONDITIONS DE REGLEMENT**

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA aux taux en vigueur.

Nos prestations sont payables comptant à réception de facture et sans escompte, par chèque à l'ordre de SABINE ACCO FORMATION ou par virement sur le compte : IBAN

Les repas et le déplacement des stagiaires ne sont pas compris dans le prix de la formation.

- **4.1 PRISE EN CHARGE PARTIELLE OU TOTALE PAR UN FINANCEUR**

En cas de paiement effectué par un OPCO l'accord devra être transmis à SABINE ACCO FORMATION avant le début de la formation

A défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Toute demande modifications des participants ou du nombre, doivent être communiquées par écrit à SABINE ACCO FORMATION et à l'OPCO pour mise à jour de la prise en charge.

Dans le cas contraire, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et des frais annexes. Cette facture devient exigible sans délai et sans mise en demeure préalable. Il conviendra au Client de modifier sa prise en charge et demander un remboursement. SABINE ACCO FORMATION s'engage, post formation, à mettre à disposition tous les documents nécessaires pour la demande de remboursement. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de SABINE ACCO FORMATION d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros pour les frais de recouvrement (conformément aux articles D.441-5 et 441-6 du Code de commerce).

#### ➤ 4.2 PENALITE DE RETARD

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, SABINE ACCO FORMATION se réserve la faculté de suspendre de plein droit, jusqu'à complet paiement du prix de ladite facture, toute nouvelle formation à venir qui serait commandée par le Client. En cas de défaut de paiement à l'échéance, des intérêts de retard seront appliqués sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant TTC de la facture impayée correspondante. L'application des pénalités de retard dans les conditions du présent article est automatique et de plein droit. Elle ne nécessite aucune formalité ni mise en demeure préalable de la part de SABINE ACCO FORMATION.

#### ➤ 4.3 CLAUSE PENALE

En cas de procédure en injonction de payer devant le tribunal compétent, malgré relances et mise en demeure restées infructueuses, SABINE ACCO FORMATION pourra demander selon les dispositions de l'article 1235-5 du Code civil à titre de clause pénale une somme forfaitaire minimale de 100 euros et maximale de 600 euros.

#### ➤ 4.4 FRAIS DE RECouvreMENT JUDICIAIRE

Les frais et honoraires afférents au recouvrement judiciaire de la facture impayée demeureront à la charge du client.

### •5. OBLIGATIONS DES PARTIES

#### ➤ 5.1 OBLIGATIONS SABINE ACCO FORMATION

SABINE ACCO FORMATION s'engage à réaliser la formation dans les délais et conformément aux spécifications de l'offre acceptée par le Client. SABINE ACCO FORMATION s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir à l'objectif pédagogique visé sans garantie de l'atteindre par le stagiaire. L'obligation de SABINE ACCO FORMATION s'analyse en une obligation de moyens. SABINE ACCO FORMATION ne pourra être tenu pour responsable de l'échec des stagiaires à tout examen sanctionnant la formation dispensée.

SABINE ACCO FORMATION dispose d'une assurance qui couvre la perte/ le vol des objets et effets personnels des stagiaires et les dommages causés au matériel des stagiaires. SABINE ACCO FORMATION ne peut en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage indirect tels que perte de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. Quel que soit le préjudice, la responsabilité de SABINE ACCO FORMATION est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

#### ➤ 5.2. OBLIGATIONS CLIENT

Le Client s'assure et certifie que chaque participant qu'il inscrit remplit bien les prérequis exigés pour le suivi de la formation envisagée. Le Client s'engage à payer la Prestation dans les conditions et délais prévues aux présentes CGV. Le client et ses stagiaires s'engagent à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur ou en réalisant la prestation ou tout autre personnel de SABINE ACCO FORMATION avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Ils s'appliquent au personnel ainsi qu'à nos formateurs et consultants salariés et contractuels.

### •6. FORCE MAJEURE

Ni SABINE ACCO FORMATION, ni le Client ne pourront être tenus pour responsables ou considérés comme ayant failli à leurs obligations contractuelles pour non-exécution, exécution partielle ou tardive d'une obligation leur incombant au titre du Contrat lorsque la cause de ladite non-exécution, exécution partielle ou tardive sera due à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les cours et tribunaux français.

Au cas où une partie ne pourrait accomplir ses obligations ou était retardée dans leur exécution pour des raisons tenant à un événement de force majeure tel que défini ci-dessus, cette partie notifiera à l'autre partie, par tous moyens et dans les meilleurs délais cet événement.

Les parties se concerteront afin de trouver une solution permettant de pallier cette suspension du Contrat pouvant aller jusqu'à la résiliation de la Commande sans frais ni indemnité de part et d'autre.

### •7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, SABINE ACCO FORMATION demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

### •8. PROTECTION DES DONNEES

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de SABINE ACCO FORMATION en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de modifications, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en adressant :

o Par Mail : [sabine@accoformation.com](mailto:sabine@accoformation.com)

o En cliquant au bas de nos envois sur les liens de désinscription

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par SABINE ACCO FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Le client accepte d'être cité par SABINE ACCO FORMATION comme client de ses services. SABINE ACCO FORMATION peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et client notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### •9. DROIT APPLICABLE et LOI APPLICABLE

Les contrats émis par SABINE ACCO FORMATION sont soumis au droit français. En cas de litige le Tribunal compétent est le Tribunal de référence de Carcassonne à défaut de résolution amiable du litige. Les présentes CGV sont régies par et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Pour toute réclamation client merci de nous adresser un mail à l'adresse suivante : [sabine@accoformation.com](mailto:sabine@accoformation.com)

Sabine ACCO FORMATION - Rue Fritz LAUER, ZA LANNOLIER - 11000 CARCASSONNE

Tel 04 68 25 00 84 -mail : [sabine@accoformation.com](mailto:sabine@accoformation.com)